

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MILANGES RELIGIEUX

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII.

Montreal, Vendredi, 13 Juillet 1849

No. 87

ALLOCUTION

DE NOTRE TRÈS ST. PÈRE PIE IX, PAPE

PAR LA MISÉRICORDE DIVINE,

PRONONCÉE DANS LE CONSISTOIRE SECRET TENU,
A CAÛTELE LE 20 AVRIL 1849.

Suite.

VÉNÉRABLES FRÈRES,

C'est pourquoi, opprimé par tant d'angoisses, ne pouvant plus remplir librement ni les devoirs du prince, ni même ceux du pontife, nous avons dû, non sans une vaine tristesse, nous éloigner de notre Siège. Nous ne voulons point ici rappeler ces faits déplorablement déjà rapportés dans nos solennelles protestations, de peur que leur cruel souvenir n'augmente notre douleur et la vôtre. Quand les séditions commencent nos protestations, leur audace devient plus furieuse, ils n'épargnent ni les menaces, ni le mensonge, ni la fraude pour augmenter les terreurs des gens de bien déjà trop frappés de stupeur. Après avoir établi cette nouvelle forme de gouvernement qu'ils appellent *Sainte d'Etat*, après avoir supprimé les deux conseils que nous avions institués, ils firent tous leurs efforts pour réunir un nouveau conseil qu'ils ont voulu appeler *constituante romaine*. Notre esprit se refuse à rédire toutes les fraudes dont ils ont usé pour amener leur dessein à terme. Ici nous voulons adresser des éloges mérités à la plus grande partie des magistrats de l'Etat pontifical qui, fidèles à leur honneur et à leur devoir, aimèrent mieux abdiquer leurs fonctions, que de prêter la main à une œuvre qui déshonorait leur prince et leur père qui les aimait si tendrement de sa légitime puissance temporelle. Mais en fin cette assemblée fut réunie, et il se trouva un avocat romain qui, dès le début de son premier discours à cette assemblée, déclara ouvertement ce que pensaient, ce que voulaient, ce qu'ambitionnaient lui-même et ses odieux complices les fauteurs de cette horrible agitation. "La loi du progrès moral est impérieuse et inexorable," disait-il, et en même temps, il déclarait que son attention et celle de ses adhérents étaient de renverser complètement la puissance temporelle du Siège apostolique, quoique nous eussions condescendu autant qu'il était en nous, à leurs désirs.

Nous avons voulu faire mention de cette déclaration dans votre assemblée, pour que tous comprennent que nous n'avons point attribué cette volonté perverse aux auteurs du désordre par un simple soupçon ou une conjecture incertaine, mais qu'ils l'ont eux-mêmes manifestée et proclamée hautement à l'univers, quand le respect d'eux-mêmes eût dû suffire pour les empêcher de faire une semblable déclaration. Ce n'était donc ni les institutions plus libérales, ni une meilleure administration, ni de sages réglemens que voulaient ces hommes, mais l'attaque, la ruine, la destruction absolue de la puissance temporelle du St. Siège. Autant que cela dépendit d'eux, ils exécutèrent leur dessein par un édit du 9 février de cette année, proclamé par ce qu'ils appellent la constituante romaine, et dans lequel ils déclarent les pontifes romains déchus en fait et en droit de leur puissance temporelle, sans que l'on puisse dire si cette audacieuse entreprise lésa davantage ou les droits de l'Eglise romaine et la liberté du ministère apostolique qui y est unie ou les intérêts des nos sujets des domaines pontificaux. Ces faits déplorablement ont rempli, vénérables Frères, notre âme d'une grande amertume, et nous fûmes surtout profondément affligé en voyant la ville de Rome, centre de l'unité et de la vérité catholique, maîtresse de la sainteté et de la vertu, devenir, par l'influence des impies qui y accoururent chaque jour, la cause d'une si grande affliction pour les peuples et les nations. Cependant, au milieu de notre immense douleur, il nous est doux de pouvoir affirmer que l'immense majorité du peuple romain et des autres sujets pontificaux, nous est restée fidèlement attachée, ainsi qu'au siège apostolique, ayant dans une profonde horreur ces noirs complots, quoiqu'elle soit restée spectatrice de ces tristes événements.

Nous avons encore trouvé une grande consolation dans le zèle de l'épiscopat et du clergé de nos domaines pontificaux; en face des périls et des difficultés de tout genre, ils n'ont pas cessé de remplir les devoirs de leur ministère et de détourner les peuples par leurs discours et par leurs exemples de ces mouvements et de ces conseils impies de la faction.

Pour nous, au milieu de ces luttes et de ces graves conjonctures, nous n'avons rien négligé pour veiller au maintien de l'ordre et de la sécurité. Longtemps avant qu'arrivassent les tristes événements de novembre, nous employâmes tous nos efforts à faire entrer dans la ville les troupes suisses engagées au service du St. Siège et cantonnées dans nos provinces; ordre qui, malgré notre volonté, ne put être exécuté par la résistance de ceux qui étaient ministres au mois de mai. Ce n'est pas tout: avant cette époque, et plus tard encore, nous eûmes soin, soit pour maintenir l'ordre public à Rome soit pour comprimer l'audace des factieux, de réunir d'autres forces militaires, qui, Dieu l'ayant ainsi permis nous ont fait défaut, à cause des vicissitudes des temps et des choses. Enfin, après les très déplorable événements de novembre, nous n'avons pas négligé, par nos lettres en date du 5 janvier, de rappeler à tous nos soldats indigènes devoirs de religion et d'honneur militaire, les excitant à garder la foi jurée à leur prince et à faire les plus énergiques efforts pour maintenir intacte la tranquillité publique, l'obéissance et le dévouement envers le gouvernement légitime. De plus nous ordonnâmes à nos troupes suisses de venir à Rome; nous ne fûmes point obéi; et leur chef, dans cette circonstance, manqua à son devoir et à son honneur.

Cependant, les chefs de la faction, poussant leur en-

treprise avec une audace plus persistante, ne cessèrent de déchirer notre personne, et les personnages qui nous entouraient, par d'odieuses calomnies et des injures de toute nature. Et par un coupable abus des paroles et des pensées du très-saint Evangile, ils n'ont pas craint lous ravisseurs déguisés en agneaux, d'entraîner la multitude inexpérimentée dans leurs desseins et leurs entreprises et de verser dans les esprits imprévoyants le poison de leurs fausses doctrines. Les sujets fidèles de notre domaine temporel pontifical, nous ont à justes titre demandé de les délivrer des angoisses, des périls, des calamités et des dommages auxquels ils étaient exposés. Et puisqu'il s'en trouve parmi eux qui nous regardent comme la cause (innocente il est vrai) de tant d'agitations, nous les prions de considérer, qu'à peine élevé sur le siège apostolique, notre paternelle sollicitude et toutes nos entreprises n'ont eu d'autre objet, comme nous l'avons déclaré plus haut, que d'améliorer par tous les moyens la condition des peuples soumis à notre autorité pontificale; mais que les menées d'hommes ennemis et séditions ont rendu inutiles tous nos efforts; et qu'au contraire, par la permission du ciel, ces factieux sont parvenus à mener à leur fin les desseins que dès longtemps ils ne cessaient de méditer et d'essayer avec toutes les ressources de leur malice. C'est pourquoi nous répétons ici ce que nous avons dit ailleurs, à savoir que dans cette violente et fineste tempête qui ébranle l'univers presque entier, il faut reconnaître la main de Dieu, et entendre la voix de celui qui a coutume de punir par de tels châtimens les iniquités et les crimes des hommes, afin de hâter leur retour dans les sentiers de la justice.

Qu'il écoutent donc cette parole ceux qui se sont écartés de la vérité, et qu'abandonnant leurs voies impies, ils reviennent au Seigneur; qu'ils l'écoutent aussi ceux qui, au milieu de ces funestes événements, sont plus inquiets de leurs propres intérêts que du bien de l'Eglise et du bonheur de la chrétienté, et qu'ils se souviennent "qu'il ne sert de rien à l'homme de gagner tout l'univers, s'il vient à perdre son âme." Qu'ils écoutent encore ces pieux enfants de l'Eglise: qu'attendants avec la patience le salut de Dieu, et purifiant chaque jour avec plus de soin leurs consciences de toute souillure du péché, ils s'efforcent d'implorer les miséricordes du Seigneur, de lui plaire de plus en plus et de le servir avec persévérance.

Cependant malgré l'ardeur de nos désirs, nous ne pouvons nous dispenser d'adresser, en particulier, nos plaintes et nos reproches à ceux qui applaudissent à ce décret, par lequel le Pontife de Rome est dépossédé de toute dignité et de toute puissance temporelle, et qui affirmant que ce même décret est le moyen le plus efficace de procurer le bonheur et la liberté de l'Eglise. Mais nous déclarons ici hautement que ni le désir du commandement, ni le regret de la perte de notre pouvoir temporel ne nous dictent ces paroles, puisque notre nature et notre inclination sont entièrement éloignées de toute esprit de domination. Néanmoins, les devoirs de notre charge réclament que, pour protéger l'autorité temporelle du Siège Apostolique, nous défendions de tous nos efforts les droits et les possessions de la Sainte Eglise romaine, et la liberté de ce Siège qui est inséparable de la liberté et des intérêts de toute l'Eglise. Et les hommes qui applaudissent à ce décret, affirmant tant d'erreurs et d'absurdités, ignorent ou feignent d'ignorer que ce fut par un dessein singulier de la Providence divine que dans le partage de l'empire romain en plusieurs royaumes et en diverses puissances, le Pontife de Rome, auquel notre Seigneur Jésus-Christ a confié le gouvernement et la conduite de toute l'Eglise, eut un pouvoir civil, afin sans doute que, pour gouverner l'Eglise et protéger son unité, il pût jouir de cette plénitude de liberté nécessaire à l'accomplissement de son ministère apostolique.

Tous savent, en effet, que les peuples fidèles, les nations, les royaumes n'auraient jamais une pleine confiance, une entière obéissance envers le Pontife romain, s'ils le voyaient soumis à la domination d'un prince ou d'un gouvernement étranger, et privé de sa liberté. En effet, les peuples fidèles et les royaumes ne cesseraient de craindre que le Pontife ne conformât ses actes à la volonté du prince ou de l'Etat dans le domaine duquel il se trouverait, et ils ne manqueraient pas de s'opposer souvent à ces actes sous ce prétexte. Que les ennemis même du pouvoir temporel du Siège apostolique, qui régnaient en maîtres à Rome, disent avec quelle confiance et quel respect ils recevaient les exhortations, les avis les ordres et les décrets du Souverain Pontife, s'ils le voyaient soumis aux volontés d'un prince ou d'un gouvernement, surtout s'il était sous la dépendance d'une puissance qui fut depuis longtemps en guerre avec le pouvoir pontifical.

Cependant, il n'est personne qui ne voie les cruelles et nombreuses blessures qui accablent maintenant l'épouse immaculée du Christ dans le domaine pontifical lui-même, ses chaînes et la honteuse servitude qui l'oppriment de plus en plus, et les maux qui écrasent son chef visible. Qui donc ignore que toute communication avec la ville de Rome, avec son clergé bien aimé, a été tellement entravée, que nous n'avons pu ni envoyer ni recevoir librement les lettres qui traitaient d'affaires ecclésiastiques ou spirituelles.

Qui donc ignore maintenant, ô douleur! que la ville de Rome, siège principal de l'Eglise catholique, est devenue une forêt pleine de monstres frémissants, puisque les hérétiques, les apostats de toutes les nations, maîtres de ce qu'on appelle le *socialisme* ou le *communisme*, animés contre la vérité catholique d'une haine profonde, s'efforcent par leurs discours, par leurs écrits, par tous les moyens en leur pouvoir, à enseigner, à propager leurs fatales erreurs, et de corrompre les esprits et les cœurs, afin que dans Rome même, si cela était possible, la sainteté de la religion catholique et la

régle irriformable de la foi soit perverties? Qui ne sait qui n'a entendu dire que dans nos Etats pontificaux, les biens, les revenus, les possessions de l'Eglise ont été envahis par une audace téméraire et sacrilège, que les temples les plus augustes ont été dépouillés de leurs ornements, que les monastères ont été employés à des usages profanes, que les vierges consacrées à Dieu ont été turmentées, que les ecclésiastiques les plus vertueux, les plus distingués, ont été cruellement persécutés que les religieux ont été poursuivis, jetés dans les fers ou mis à mort, que d'illustres évêques, revêtus même du cardinalat, ont été violemment enlevés à leurs troupeaux et plongés dans les cachots. — *A continuer.*

COLONISATION DES TOWNSHIPS DE L'EST.

(M. le rédacteur du *Canada*.)

Je viens de visiter une partie de ces terres incultes, offertes gratis au peuple par un gouvernement libéral. Oui, je le répète après dix huit mois de silence, les terres de nos townships sont belles! Le peuple qui, pour s'expatrier, négligerait de les mettre en valeur, serait suicidé. Wotton, ce township que l'on vient d'ériger par lettres patentes, est la terre, je dirais fortunée, que j'ai parcourue. Il offre une vaste étendue de plus belles terres possibles. L'étable et le noyer, dont la cime dépasse la hauteur ordinaire des arbres, ombragent partout le sol fertile qui les a nourris. Aucun obstacle ne s'oppose au défrichement; aucun bas fond n'interrompt la continuité de ces belles terres. J'ai marché plus de cinq lieues à travers les bois, avec des chaussures à bas quartier, sans éprouver le moindre inconvénient. Et cependant des cours d'eau le plus pure y sont fréquents. J'y ai trouvé une cinquantaine de colonies, établies depuis le printemps, pleines de courage et d'espérance. Qu'ai-je pu dire à ces hommes de cœur, qui ont renoncé aux avantages et au bien-être des paroisses du fleuve, pour s'enfoncer dans la profondeur des forêts afin de conserver leurs enfants à leur religion et à leur pays? Courage, mes amis, le motif qui vous a amenés ici est trop bon, trop noble, vous ne serez pas abandonnés. Dans ce temps de misère et de malaise public, Dieu fera des prodiges pour vous. Dès le commencement, je me suis intéressé à ces nouveaux établissements. Dieu a secondé mes désirs et mis en œuvre la pensée qu'il m'a inspirée de faire sentir à mon pays une plume existante et lui montrer le remède à ce mal. J'ai promis, là au pied de l'autel, de m'intéresser pour eux et de leur obtenir du secours, si on en peut espérer dans le temps où nous sommes.

Après avoir laissé cette petite colonie si heureuse d'avoir vu le prêtre, désespérée qu'elle était auparavant de ne le voir jamais, ayant enfin une confiance sans bornes dans l'avenir et les soins de la divine Providence, je m'en revenais l'âme affligée. Tant de besoins parmi ce peuple qui mérite tout l'encouragement possible; avant un an on y comptera plus de 150 établissements ouverts; le cri général, c'est un prêtre. Ils sont si éloignés de tout secours religieux, et notre peuple à la hauteur de ne pouvoir s'en passer; mais il faut abattre le premier arbre pour marquer une chapelle; les colons n'ont pas trop de toute leur énergie pour donner à leurs familles un pain qu'il faut attendre d'un étable qui pousse encore. Un prêtre résident serait la cause première de prospérité et d'encouragement; mais qui l'y soutiendra dans les premières années? D'un autre côté, peu de secours bien ménagés suffiraient. J'ai là un lot de terre en mon nom pour le passage du prêtre; par un coup marqué de la Providence, ce lot pris, sans être connu, se trouve au centre des plus belles terres, près d'une charmante rivière, près d'une place de moulin; il est converti de bois de sciage et de construction, avantage précieux pour bâtir. Que faut-il donc? Un peu d'aide pour défricher un circuit de terre, faire construire un moulin à scie et à farine, une percherie, ouvrir les principales communications entre les différents villages. Avec cela les colons, déchargés des travaux, emploieraient, pour eux-mêmes, toute leur activité; ils prospéreraient, l'industrie serait encouragée et il n'y aurait pas de danger de payer la finitimité comme dans les allocations purement individuelles. Mais où trouver ce secours, tout petit qu'il puisse être? J'avais appris par votre feuille qu'il s'était formée une association. Dès l'autre jour, j'étais allé à l'un des principaux membres de cette association, et j'en ai reçu une réponse desespérante. M'adressant-je au public? Eh! comment se faire entendre dans le tumulte des affaires du jour?

Telles étaient les pensées qui roulaient dans mon esprit, lorsque aujourd'hui arrivant à mon bureau, je trouve sur ma table le *Canada* du 22 au courant, et je lis dans ses colonnes que l'on fait une collecte pour aider la colonisation; on recommande Riston et Ham. Wotton, je crois, sera tout aussi prospère, et je réclame pour lui une part à la charité publique. Je ne suis point en correspondance avec l'association; j'ai oublié les noms des donateurs; j'en ai perdu la liste. Je prends donc la liberté de me servir de votre journal, si vous voulez bien m'accorder quelque espace dans vos colonnes, pour faire un appel au patriotisme de tous ceux qui ont à cœur l'œuvre énoncée. Les villes et les campagnes, nous l'avons y contribuer. C'est un denier mis à intérêt, qui portera cent. Les villes et les paroisses regorgent de population; les terres épuisées ne peuvent plus nourrir les habitants du pays; un meilleur système d'agriculture ne sera jamais qu'un faible remède au mal qui nous dévore. Le Canada, comme le reste de l'Amérique, est fait pour servir de grenier à la vieille Europe.

Défrichons nos terres, nous cueillerons du blé à la place de ces immenses forêts inutilement vierges, nous verrons bondir le jeune agneau sur un gazon vert aujourd'hui couvert d'arbres et de mousses; le lin et le chanvre s'alimenteront par nos manufactures. Alors le Canada pourra lutter avantageusement avec les pays les plus avancés; alors nous dirons les marchés de Québec, de New-York, etc., etc. Puis-je encore hercer le public de l'espérance de la découverte de deux riches carrières d'argile de la première qualité?

C'est ma conviction qu'elles mériteraient d'être prises en considération. Oui! à l'œuvre, nous sommes assurés du succès: Dieu le veut!

P. J. BÉDARD, Prêr.

Kingssey, 26 juin 1849.

TEMPÉRANCE.

Nous donnons ci-dessous un tableau de la population des paroisses dans lesquelles aucunes licences n'ont été recommandées par les magistrats. Le *Temperance Advocate*, auquel nous l'empruntons, le fait suivre des remarques suivantes: "Cent soixante et dix-neuf mille personnes ont proclamé d'une manière non-équivoque qu'elles n'auraient aucuns vendeurs de boissons enivrantes parmi elles; qu'elles ne donneraient pas de licences pour tenter le faible à succomber et violer sa promesse. Ce devoir a été noblement accompli, et nous prédisons à ces paroisses une carrière de prospérité cette année, comme elles n'en ont jamais vu avant."

Population.	Population.
St. Anne des Plaines. 1735	Montant rapporté. 86,961
St. Augustin 2304	St. Jean-Baptiste. 1844
St. Athanase 4605	Rivières des Prairies. 876
St. Aimé 3175	St. Jérôme 3354
St. Armands Est. 1550	St. Jude. 1263
St. Antoine. 8567	Isle Perrot. 902
St. Ambroise de Kildare 1610	La Présentation. 1545
Boucherville 2720	St. Lin. 2557
St. Barnabé 1250	E'Assomption. 3754
Berthier 4831	Lanoraie. 1255
St. Beoit 3723	Lacouté. 702
St. Barthelemy 1683	Lacorde. 1082
St. Bruno de Montarville 742	St. Mathias. 2015
St. Marc. 1202	St. Michel. 937
Contrecoeur 1922	St. Marthe de Rigaud 3851
St. Cuthbert 2699	St. Ours. 3002
St. Cyrien 3818	Onslow. 321
Clarendon 1594	Pointe-aux-Trembles 1077
Clarenceville 1230	St. Pie. 3072
St. Charles Borromée 1711	St. Philippe d'Yamassé. 2556
St. Denis 2915	Pottou. 1435
St. Damase 2634	St. Rémi. 3269
St. Dominique 1036	Repenigny. 1729
Dallébois 990	St. Roch. 2803
St. Edouard 2733	St. Rose. 2414
St. Elzabeth 3160	St. Siméon. 1336
St. Esprit. 2927	Sherrington. 1202
St. François de Sales. 926	South Stuckely. 1151
Greenville. 1829	Sutton. 1658
Granby. 1715	St-Thérèse de Blainville. 3460
St. Gabriel de Brandon. 988	St. Timothée. 2749
St. Hilaire de Rouville. 1204	St. Vincent de Paul. 2056
St. Henri de Mascouche. 2513	St. Victoire. 2287
St. Hugues. 1040	St-Eustache. 3503
Hinchinbrooke. 3105	St. Geneviève. 1723
Côteau du Lac. 4851	Saut au Récollet. 1973
St. Jacques. 2607	
St. Jacques le Mineur. 1761	
St. Isidore. 2013	
St. Raphaël. 818	

Montant à rapporter. 81,961 161,932
Ajoutez un 5ème pour la population actuelle 17,915 179,147

Echo des Campagnes.

PÈRE MATHEW. — La réception du révérend père Mathew, dont nous n'avons pu présenter qu'une rapide analyse dans notre dernier bulletin, a été aussi brillante qu'enthousiaste. L'empressement pour voir de près l'apôtre de la tempérance était tel que c'est à peine si à Staten Island, à bord du bateau à vapeur qui le transportait à New-York, et sur la Batterie, au moment où il a mis pied à terre, l'hôte de la cité pouvait se frayer un passage à travers la foule qui l'entourait. Cette réception avait du reste éveillé chez lui une émotion profonde et il n'a pu répondre que quelques paroles avoir pleines de sentiment à l'allusion par laquelle il l'a reçu à son entrée au Castle Garden. Après remonté Broadway au milieu des acclamations d'une foule immense, et entouré d'un brillant cortège formé par les sociétés de tempérance, il s'est arrêté quelques instants au City Hall et a adressé quelques mots, du haut du balcon, à la foule qui remplissait le Park. Dès là, il s'est rendu à l'Irving House, où l'attendaient ses appartements, et une table de trente couverts environ, où la richesse du menu compensait l'absence obligée des vins. Au dessert, des toasts de circonstance ont été portés dans la seule liqueur qui fut admise, l'eau la plus pure que puisse fournir le Croton. Puis le révérend apôtre s'est retiré pour se reposer des glorieuses fatigues de cette journée. Mardi, le révérend père a reçu le public, de 10 h. à 1 h. dans la grande salle du City Hall. Là encore, l'affluence a été constante, les Irlandais surtout se pressaient en foule pour voir le pieux patriote. Le soir, la société dite l'Union des Tempérance américaine, a fait une réception officielle à l'illustre prédicateur dans la salle du Tabernacle. Bientôt sans doute nous verrons le père Mathew à son œuvre de conversion philanthropique. *Courrier.*

UNE AVALANCHE DE BANQUES. — La législature de la Pennsylvanie aura, dans sa prochaine session, à se prononcer sur huit demandes d'autorisation pour l'ouverture de nouvelles banques. L'ensemble du capital avec lequel se fonderaient ces institutions de crédits s'élève à \$2,550,000. *Courrier.*

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL 13 JUILLET 1849.

NECROLOGIE.

Nous avons la douleur d'annoncer la mort d'un membre du chapitre de la Cathédrale. C'est celle de M. F. X. Romuald Mercier, Chanoine-Archidiacre, décédé mercredi, le 11 du courant à 9 heures 50 minutes, au Palais Episcopal. Les funérailles ont eu lieu le soir à 7 heures, au milieu d'un immense concours de fidèles. Il sera chanté, mardi prochain, à 8 heures, à l'Eglise Cathédrale, un service solennel. Nous donnerons aussi, ce jour-là, une notice biographique du Vénéral défunt dont la mort est vivement déplorée par tous ses confrères et tons ceux qui le connaissent. M. Mercier appartenait à la société d'une messe.

POUVOIR TEMPOREL DU PAPE.

Un ami de notre Journal a bien voulu nous envoyer la traduction d'une série de questions qu'un correspondant du Freeman's Journal de N. Y. adresse à l'éditeur de cette feuille concernant la révolution romaine, ainsi que des réponses faites à ces questions par le journaliste. Nous croyons pouvoir recommander la correspondance en question et les réponses qui la suivent à l'attention de nos lecteurs.

New-York, 11 juin, 1849.

Monsieur.

Vivant loin des cercles où se discutent les questions brûlantes de la politique du jour, je prends la liberté de demander par les colonnes de votre journal, une réponse adéquate à quelques questions que font beaucoup de personnes situées comme je suis moi-même. 1° Y a-t-il réellement quelque chose de commun entre la république française actuelle et la république qui existe aujourd'hui à Rome? La première ne s'est-elle pas placée, dans le feu même de sa première action, sous l'influence et l'inspiration religieuse, et ne s'est-elle pas attachée à l'église? La république romaine, au contraire, n'a-t-elle pas commencé par l'abandon et le rejet des personnes et des choses les plus sacrées? 2° Ne peut-on point expliquer par le fait sus-mentionné, le succès sans exemple de la première, et donner ce même fait comme cause des fondements profonds et solides qu'elle a jetés dans un sol pourtant si agité par la fureur de la tempête? 3° Le républicanisme romain n'est-il pas la même chose que le républicanisme rouge de Paris et le républicanisme impie et sanguinaire de la première révolution française, et, comme tel, tout-à fait indigne des sympathies des vrais républicains? 4° Le détournement des souverains en général peut-il servir de précédent pour déposséder le Pape de son pouvoir temporel, laissant de côté le fait de son autorité spirituelle? 5° En considérant l'admirable lecture publiée dans votre feuille du 27 janvier dernier, comme un abrégé des récits les plus accrédités et les plus authentiques que fournisse l'histoire sur l'origine et l'accroissement du pouvoir temporel du Pape, ne peut-on pas regarder le Souverain-Pontife comme absolument propriétaire et légitime possesseur de son propre territoire, tandis que les autres souverains sont placés sur les possessions des peuples qu'ils gouvernent respectivement, seulement comme gardiens et comme protecteurs? 6° La seule voie légitime de se soustraire aux griefs, dans le premier cas, n'est-elle pas la sortie du pays, et dans le second, l'éloignement des souverains quand leur oppression est devenue insupportable? R.

RÉPONSES.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous allons répondre, de notre mieux, à la série des questions ci-dessus. D'abord plus que nous savons de beaucoup de républicains-américains, protestants et catholiques, suivent avec intérêt et avec une vive satisfaction la discussion des questions analogues que nous avons établies dans les colonnes de ce journal. En réplique, nous dirons donc, en gardant dans nos réponses l'ordre dans lequel les questions sont proposées: 1° La révolution française diffère de celle de Rome en ce que la première a détrôné un prince au cœur fallacieux, élevé par la populace, et qui, ensuite, avait violé ses engagements et maladministéré le royaume. La révolution romaine, au contraire, a détrôné un prince élu selon les lois anciennement établies des États Romains, et qui s'était toujours distingué par son zèle et sa fermeté à corriger les abus administratifs et civils et par ses efforts pour satisfaire les desirs raisonnables de son peuple. Jusqu'ici, donc, les deux révolutions diffèrent; mais elles se ressemblent en ce qu'elles ont été l'une et l'autre l'ouvrage d'intrigues secrètes et illégales, en d'autres termes, du Jacobinisme; en ce qu'elles ont procédé par des moyens inspirés par le mépris des lois, propres à créer l'anarchie, et qui doivent être désapprouvés par tout chrétien sincère et intelligent. Le traitement différent que l'Eglise catholique a reçu dans les deux cas, nous l'attribuons à la plus grande expérience que les gens bien disposés, à Paris, avaient du danger de tomber aux mains du Jacobinisme, aussi bien qu'à leur plus grand courage personnel à protéger les personnes et les choses sacrées; et encore une fois aux jugements impénétrables et à la miséricorde de Dieu, qui, dans une circonstance met un frein aux passions furibondes des hommes, et dans une autre souffre que celles-ci brisent leurs digues. 2. Les "fondements" de la République française ne sont ni "profondément ni solidement" établis. De nouvelles révolutions sont imminentes; et quelques semaines ou quelques mois suffiront pour prouver la folie de la dernière Constitution Française. 3. Il est bien évident que le Républicanisme Romain et le Républicanisme rouge de France sont identiques, et que comme tels l'un et l'autre doivent être en exécution à tout républicain véritable et constitutionnel. Ce point reçoit une démonstration plus forte par le fait que ceux qui appartiennent à la république sage et modérée, en France, sont obligés de se ranger avec les monarchistes, s'il ne veulent pas marcher jusqu'aux abîmes du Radicalisme. 4. Nous ne désirons pas discuter aujourd'hui la question ardue des voies légitimes à prendre, et des conditions requises, à observer pour résister aux monarches

qui deviennent tyrans, et qui violent les lois de la justice et celles de leurs États. La théologie catholique donne à cette question une solution qui diffère grandement du langage effréné des déclamateurs politiques; mais, il n'est pas nécessaire à notre thèse de la reproduire ici. Il suffit d'observer que l'esprit répandu et propagé en Europe par les Francs-Maçons et par leurs dupes, tendant à établir en principe que le peuple est la source dernière et suprême du gouvernement civil, et qu'il a le droit de changer à sa guise la constitution des gouvernements établis, a servi de précédent, et de motif pour attaquer et renverser le trône le plus élevé, et le plus auguste monarchie de la terre.

5. Le Pape, pour le temps actuel, est, même humainement parlant, le propriétaire absolu et le légitime possesseur des États de l'Eglise, tout autant et au même titre que tout citoyen est propriétaire et possesseur des terres et des domaines qu'il tient de ses ancêtres par une succession immémoriale. La condition des autres souverains dépend des Constitutions et des faits historiques de leurs pays; et de leurs familles.

6. Quand quelque membre individuel d'une nation regarde comme griefs ce que la constitution du pays n'estime pas tel; son meilleur parti, s'il ne peut se réconcilier avec l'état des choses, n'est de se décider à le supporter, c'est d'aller ailleurs. Si les griefs sont réels, c'est à dire, s'ils sont en opposition avec la constitution normale et fondamentale de son pays, le recours légitime du bon citoyen, ce sont la pétition, les représentations, les arguments adressés au pouvoir régissant, pour en obtenir le redressement de tels griefs. Si ces moyens sont inefficaces, la patience et la persévérance dans la voie de la justice, sont les vertus qu'il convient de pratiquer. Les mesures plus extrêmes sont pour les cas extrêmes, et doivent être réglées selon la nature spéciale et diverse de chaque cas.

Nous avons tâché de donner une réponse franche et satisfaisante aux questions de notre respecté correspondant. Si nous n'avons pas paru réussir, nous serons heureux de revenir au même sujet, et d'éclaircir d'avantage les points sur lesquels nous n'aurons pas porté une lumière suffisante.

LES FÊTES ET LES CÉRÉMONIES RELIGIEUSES.

Au milieu des articles sans nombre qu'on écrit tous les jours contre l'Eglise, ses prêtres, ses dogmes et ses prescriptions, on se sent réjoui de pouvoir publier des articles tels que le suivant dû à une plume religieuse, et venant d'un homme qui ne traite jamais un sujet sans l'avoir médité et étudié attentivement. On devra reconnaître le catholique fervent et l'homme d'études sérieuses. Voici son écrit:

M. L'EDITEUR,

Pour peu qu'on étudie la marche des sociétés et les phases diverses de la vie des peuples, on peut se convaincre qu'il s'y rencontre des époques d'étrange vertige. Dans ces crises, il n'est pas de mise pour s'ériger en pédagogue de l'humanité, d'attendre la triple mission de l'âge, de la science et de la vertu. Mais on s'inspire de ces passions mauvaises qui bouillonnent dans les régions infimes de l'humanité dégradée, et avec une inconcevable impudence, mal déguisée sous le voile hypocrite de l'amour de ses semblables et du zèle pour les réformes et le progrès, on insulte à l'expérience et à la sagesse des siècles; on donne emphatiquement ses idées même les plus creuses comme des oracles.

Je ne ferai aucune application de ce que je viens de dire à nos circonstances. Je laisse ce travail facile à l'intelligence des lecteurs, pour me hâter d'en venir à mon but: les Fêtes Religieuses. Ceux qui ont été à même de voir de près et d'étudier consciencieusement les vieilles sociétés européennes, les classes industrielles et agricoles même, ont connu et vu de leurs yeux leur profonde immoralité. Quelle en est la cause principale? L'affaiblissement des principes religieux. Ces principes ont leur expression politique et sociale dans les fêtes chrétiennes.

Des esprits froids ou des cœurs que certaines circonstances intimes ont jetés bien en dehors de l'équilibre entre la matière et l'esprit, et ont rendus plus payens que chrétiens, se sont soulevés contre le repos de ces fêtes. Ils ont regretté le Inere dont il prive, disent-ils. Comme on peut le faire aujourd'hui, l'abbé de Saint-Pierre, dans le siècle dernier, a compté les jours de repos de ses concitoyens et supputé gravement la perte qu'ils faisaient. Ce philosophe, qui ne supportait guère le poids du jour, enseignait, par philanthropie, aux hommes aux durs labeurs, qu'ils ne travaillaient pas encore assez. Pour son cœur philanthropique, ils n'étaient pas encore assez bêtes de somme; et en s'efforçant de les convaincre, par ses théories, de plus continuelles travaux, il se croyait des droits à leur admiration et à leur sympathie. C'était un de ces hommes qui avait bien fini aussi le cœur de dire: "Le temps, c'est de l'argent." Peut-on imaginer plus pitoyable notion, au point de vue chrétien? Je sais qu'on va répondre: "Eh! Monsieur, il ne s'agit pas ici du point de vue religieux, mais du point de vue industriel, agricole, mercantile, etc." Très bien; mais le point de vue religieux y est aussi, pour beaucoup, puisque vous suggérez d'abolir des fêtes et des cérémonies religieuses consacrées par les siècles et par la sagesse de l'Eglise. Il avait d'autres idées au temps le grand poète qui l'appelle: "L'image mobile de l'immobilité éternelle." L'homme, d'après cette notion, doit autant que possible employer le temps comme il est appelé à l'employer l'éternité. Le temps doit donc être aux yeux de l'homme quelque chose de plus qu'une succession d'heures et de jours consacrés à amasser de l'argent. Cette idée, développée, suffirait pour toute réponse aux froids et matériels calculateurs, qui mesurent le bonheur d'un peuple sur les pièces d'étoffe manufacturées ou sur les gros tas de pierre conacrés pour le Mécène, et non pas sur ces jouissances inépuisables qui seules peuvent rassasier la soif du bonheur, là où elle se fait sentir, dans la partie intime et spirituelle de l'homme. Mais puisque je suis à l'œuvre, je vais présenter brièvement quelques considérations propres à fermer la bouche à nos utopistes sociaux, aux grands jaseurs d'économie politique, aux partisans de la production et des systèmes progressifs de l'humanité. Je ne prétends pas être original. S'il est vrai de dire qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil: Nil sub sole novum. L'âge est surtout applicable aux attaques lancées contre les institutions de l'Eglise. Ces attaques sont vieilles comme l'antique serpent, et les réputations sont d'un âge

analogue. Je ne ferai donc que reproduire ce que tant d'apologistes religieux ont dit, et si bien dit, avant aujourd'hui.

1. Les fêtes religieuses sont pleines de poétiques beautés et de plus touchantes harmonies. Pour développer cette première considération, il faudrait un gros volume. Un écrivain d'un charme et d'un attrait irrésistible, le Vicomte Walsh, a rempli cette tâche dans son "Tableau des fêtes chrétiennes." Nous y renvoyons les lecteurs et nous souhaiterions que les ennemis de nos délicieuses jouissances chrétiennes, fussent capables de lire avec le cœur le livre qui a été écrit avec le cœur. Ils verraient, comme le dit l'écrivain, d'autant de sens que de poésie, que "le génie à la fois grave et tendre du catholicisme se trouve tout entier dans ses fêtes...." Tantôt la journée qu'il solemnise rappelle un souvenir de puissance, tantôt un souvenir de bonté; ici, c'est "le Fils de Dieu dans sa crèche; là, c'est le Sauveur dans sa gloire, apparaissant sur le Thabor, entre Elie et Moïse, et montant vers le ciel après avoir brisé la pierre du tombeau; aujourd'hui, c'est le nom de Dieu lui-même qui célèbre l'Eglise; demain c'est celui de Marie; au printemps parmi toutes les fleurs, de la nature, la Fête-Dieu; en automne, parmi les "feuilles qui tombent" et les vents qui s'élèvent, la "Toussaint et le jour des Morts."

2. Les fêtes religieuses offrent à l'homme un délassement nécessaire au point de vue physique, et au point de vue moral le moyen de se rappeler ses sublimes destinées et de ne pas se dégrader. Une machine s'use à la longue. L'homme s'use aussi; il lui faut du repos, sans quoi il détruit prématurément ses forces. Et les fêtes religieuses ne nuisent pas, au reste, à la production autant que les théories abstraites semblent le croire. Les forces de l'ouvrier, réparées, donnent un travail plus considérable; l'expérience en a été faite; et le travail plus honnête, plus consciencieux, procure des bénéfices plus élevés. Chose bien digne de remarque: les ouvriers de Paris, abrutis par l'impudicité moderne, et qui ne sanctifient ni fêtes ni dimanches, se reposent néanmoins, et emploient plus d'un jour par semaine en fêtes. Et quelles fêtes, bon Dieu, que celles dont les tavernes des barrières et les lieux de débauches sont les théâtres!

Sous le rapport de l'esprit, les fêtes sont peut-être plus nécessaires encore. Sans cela, l'homme oublie qu'il a une âme intelligente et libre. La matière chez lui empêche l'esprit, comme on voit la nature sauvage reprendre bientôt son domaine sur un terrain défriché, mais ensuite laissé sans culture; après le travail du corps, il lui faut le travail de l'âme et de la conscience, pour l'empêcher de se dégrader. A tout cela on va répondre: "Nous savons bien qu'il faut à l'homme des fêtes; mais le dimanche lui suffit. Nous répondons à notre tour: Mais si le dimanche suffit, comment se fait-il que la sagesse de l'Eglise en ait jugé autrement? Car nous aimons à croire que nos concitoyens, étant des catholiques, croient encore à la sagesse de l'Eglise dans l'établissement de sa discipline générale. Et, si l'Eglise a manqué de sagesse en instituant des fêtes, comment se fait-il que Dieu lui-même l'ait égarée par son exemple? Car, Dieu n'avait pas établi que le sabbat, chez les juifs, ce peuple châtiment, par son ordre, encore bien d'autres fêtes. Les principaux événements de son histoire étaient retracés dans les fêtes religieuses, et tous les anniversaires glorieux de ce peuple se célébraient dans les parvis du temple et autour des autels. Nous mentionnerons seulement les principales de ces fêtes. Au premier rang était la Pâque; c'était le grand anniversaire de délivrance et de liberté, et le jour où Israël s'était soustrait au joug de Pharaon. Cette fête durait sept jours. Cinquante jours après la pâque, venait la solennité de la Pentecôte ou la Fête des semaines instituée en mémoire de la promulgation de la loi sur le Mont Sinaï. Nous passons sous silence la fête des Trompettes, qui annonçait le commencement de l'année; les Noëmiens et la fête de l'expulsion pour parler de "la fête des tabernacles, qui était pour les Juifs ce que la fête de Dieu est pour nous, la fête la plus riante et la plus poétique, la fête des champs et des bœufs, la fête des palmes et de la verdure. Cette solennité avait été instituée pour rappeler aux enfants d'Israël leur "séjour dans le désert... tous les prodiges opérés, et tous les bienfaits répandus sur eux; et le manger pendant le jour, et la colonne de feu pendant la nuit, et l'eau jaillissant du rocher sous la baguette de Moïse, et la manne tombant du ciel, comme un doux et mystérieux banquet." (Tableau des fêtes chrétiennes.) La fête des tabernacles se célébrait pendant sept jours. L'air embaumé des campagnes, où elle se célébrait l'aspect riant des champs, l'allégresse, l'harmonie des saints cantiques, les beautés de la dernière belle saison de l'année, tout contribuait à en faire une fête pleine de joie et de paisible contentement. Nous aurions encore beaucoup à dire, si nous voulions donner, même en court, la description de toutes les fêtes du peuple juif. Dieu n'avait donc pas jugé que le Sabbat suffit à son peuple. Pourquoi donc nos grands amis du bonheur du peuple voudraient-ils abolir nos fêtes catholiques qui sont belles, bonnes et salutaires pour les fidèles, autant et plus que les fêtes antiques étaient bonnes et salutaires pour les juifs? Pourquoi juger les institutions de l'Eglise avec si peu d'intelligence de leur poésie, et de leur harmonie avec les besoins du cœur humain, et ne faire de l'emploi du temps qu'une question d'argent!! Certes il faut à l'homme autre chose que de l'argent pour le rendre heureux, et la preuve c'est que de puissants capitalistes ne peuvent acheter au prix de toutes leurs richesses le bonheur qu'un humble catholique trouve dans ses fêtes et ses cérémonies religieuses, quand une conscience pure le met en possession des délicieuses jouissances de la vertu. Les fêtes religieuses combient un grand vide dans l'existence de l'homme. Adam, dans les jardins d'Eden, n'aurait eu qu'une longue fête. Les choses ont été cruellement changées. Cependant, dans son basculement l'homme retrouve quelques joies, dans ses douleurs quelque allégement. Les fêtes en sont une des principales sources, parce qu'elles lui retracent son histoire et lui redonnent ses destinées, parce qu'elles lui rappellent les fêtes éternelles, le ciel, qui est le dernier mot de toutes choses. — La suite au prochain numéro.

UN FILS DE L'EGLISE.

L'Avenir de samedi annonçait une nouvelle correspondance du Trépassé en Purgatoire; mais dans sa feuille de mardi, il dit qu'il consent à ne la pas publier "à la de-

mande" de plusieurs de ses amis, et parce qu'il se trouve dans une position exceptionnelle!!

L'Avenir ajoute que "c'est le clergé qui a, de son plein gré et sans motif, engagé contre lui cette lutte déplorable et qu'il a forcé l'Avenir, malgré lui (!), à la soutenir." Nous nions au nom du clergé tous et chacun de ces avancés. Quant à la modération de l'Avenir: au sacrifice qu'il fit faire en cette occasion, il peut s'en vanter tant qu'il voudra; ça ne fait rien à l'affaire. Par rapport à la déférence (!) envers le clergé dont l'Avenir se targue si fort, le public en est bon juge; il se souvient des injures, des attaques de toutes sortes, des calomnies, etc., que les rédacteurs de cette feuille lui ont depuis long temps usé envers nos évêques et nos prêtres; à lui à voir si c'est là de la déférence. Pour nous, nous sommes bien certain que si l'Avenir retranche quelque chose de ses injures et de ses insultes envers l'épiscopat et les prêtres, envers l'Eglise et les conciles, c'est seulement parce qu'il y trouve son compte, et qu'il s'agit pour lui d'un gain ou d'une perte.

Un Trépassé, de son côté, peut être convaincu qu'on le connaît fort bien; il est suffi pour cela de l'entendre parler d'ultramontanisme, dont la discussion n'est pas un de ses moindres titres à la gloire. Qu'il se convainque bien encore que ses écrits et ceux de ses amis actuels de l'Avenir ne diminuent nullement, quoiqu'ils en disent, l'estime que les fidèles ont pour le prêtre catholique. Le prêtre continuera à défendre la religion, ses dogmes, les conciles, les papes, les évêques, etc., chaque fois que des plumes impies et voltairiennes voudront les attaquer et en causer la ruine. Les menaces et les injures ne l'arrêteront pas; il se rappellera son divin maître, et tous les défenseurs de la foi, et sentira à cette vue son courage grandir, son zèle redoubler et ses forces se ranimer, pour soutenir le combat du Seigneur.

M. Chiniqy, dont nous ne pouvons nous lasser d'admirer le zèle et le succès dans la belle cause de la tempérance, a terminé le 9 du courant dans le comté de St. Maurice une tournée en faveur de la tempérance, et nous apprenons qu'il y a enrolé, sous la bannière de la sobriété, 1800 personnes à Léon, 1140 à St. Ursule, 2980 à Yamachiche et 2400 à la Rivière du Loup, faisant un total, dans 12 jours, de 8,320 nouveaux associés. Ce succès magnifique a engagé les marchands à rapporter en cette ville les boissons qu'ils avaient à vendre.

On voit par là que si M. Chiniqy prêche depuis longtemps, il ne prêche pas en vain. On comprend aussi combien la masse de notre population est religieuse et intelligente, combien peu lui coûtent les sacrifices, quand il s'agit de procurer la gloire de la religion et le bien-être moral et matériel du pays. On ne peut pas être étonné d'apprendre que, durant les dix-huit derniers mois M. Chiniqy n'a pas enrolé sous l'étendard de la tempérance totale moins de deux cent dix mille habitants du pays.

On nous prie d'annoncer que c'est dimanche prochain, à deux heures P. M., que sera présentée à M. Chiniqy la médaille d'or que lui ont votée ses concitoyens de Montréal. Les citoyens de cette ville, qui ont embrassé la Tempérance, sont invités à se joindre aux délégués et à se rendre à Longueuil avec eux. Les steamers quitteront le port à 2 heures précises; les pompiers Canadiens sont spécialement invités à assister avec leurs bannières et leurs corps de musique.

Hier, 12 juillet, était le jour anniversaire de la Fête des orangistes. A part une ou deux rixes peu sérieuses dans la journée, la paix n'a pas été troublée.

Ce matin, nous remarquons en différentes parties de la ville, d'innombrables placards au sujet de l'éternelle question du Bill d'indemnité. On y cite des passages, des discours des Lords qui, en Angleterre, soutiennent les Tories du Canada, et l'on termine le tout en disant que "les Bretons ne seront jamais esclaves." Quel est le but de ces placards? c'est ce que nous ne savons pas.

La température continue à être étouffante. Mardi, le thermomètre indiquait à l'ombre 94 degrés; le lendemain, il est allé jusqu'à 99 degrés, et hier il a varié entre 97 et 100 degrés. A part de cette chaleur insupportable, nous avons le plaisir de la poussière et l'odeur de la fumée qui nous vient des bois. Aujourd'hui la chaleur est aussi forte qu'hier, bien que nous ayons un peu de vent.

Les sessions de quartiers pour le mois de juillet sont ouvertes mardi sous la présidence du juge Guay. Le procès de M. Magrath, pour assaut, doit s'instruire aujourd'hui.

Le gouvernement vient de réduire à un quart de son le droit sur le blé, le blé d'inde, l'orge, le seigle, l'avoine, les patates, les pois, les fèves, les grains et les légumes sur le canal Chambly.

Le Herald, la Gazette de Montréal, et le Morning Chronicle viennent de déclarer qu'ils ne sont pas pour l'annexion. Fixez-vous donc à ces gens-là, diront ceux qui se laissent duper! Nous, nous disons qu'ils ont longtemps ces journaux-là traités les personnes en faveur de l'annexion du titre de rebelles; l'histoire est-là pour prouver que ça toujours été la tactique des Tories.

La Gazette de Québec du 10 dit que, maintenant que l'Angleterre s'est prononcée au sujet du bill d'indemnité, "nous devons conclure que, la meilleure politique pour nous, si l'occasion s'en présente, sera de nous ranger, dans toute lutte qui pourra avoir lieu, du côté des ennemis de la Grande-Bretagne." Elle ne manque pas de loyauté, cette petite Gazette-là!

On nous apprend que la mouche à blé a fait ces jours derniers son apparition, dans quelques champs, autour de cette ville.

En 1848, du 28 mai au 9 juillet, il est mort à Montréal 308 personnes; cette année, dans le même espace de temps, il est mort 261 personnes; ce qui fait en 1849 une diminution de 47 décès.

La réunion de la convention des délégués de la ligue est remise au 25 du courant.

Nous voyons par les journaux de Québec que M. Duchesnay, M. P. pour le comté de Portneuf, vient de faire don à son comté de 2112 qu'il a reçus comme indemnité.

nité pour ses services comme représentant. C'est un acte de générosité que M. Duchesnay a déjà fait l'an née dernière et qui est bien à sa louange. C'est à imiter.

Mgr. l'évêque de Montréal a administré, marié et jugé dans l'église paroissiale, le sacrement de confirmation à 808 Canadiens, et mercredi, dans l'église de St. Patrice, à 237 Irlandais.

Les journaux de Québec nous apprennent que le choléra y fait quelques ravages. L'hon. M. Cochrane, Conseil de la Reine; Madame Gates et deux élèves du séminaire viennent d'en être les victimes. Il paraît que le séminaire va renvoyer ses élèves au sein de leurs familles, aussi bien que les Ursulines. Les familles aisées gagnent la campagne. Nous croyons que nos amis de Québec ont tort de s'effrayer ainsi; la peur prédispose beaucoup à la maladie, qui d'ailleurs n'a pas un caractère alarmant.

Nous voyons par les journaux de Bytown, que la peste régnait avec une force très grande dans cette ville, qui d'ailleurs est dans un état très satisfaisant de santé.

Le Recorder de Brockville passe des mains de M. Sutton dans celles de M. Wylie bien connu et respecté en cette ville. Nous souhaitons succès à notre nouveau confrère.

L'hon. Malcolm Cameron, qui est maintenant dans le Haut-Canada, y fait l'inspection des travaux publics, afin de voir quelles économies peuvent être faites et quels abus peuvent être corrigés.

Le Globe de Toronto nous apprend que, le 6 courant, l'hon. Malcolm Cameron a été reçu triomphalement à Bradford où il s'est adressé à la foule ainsi que Joseph Cauchon, écuyer, M. P. P. Après une pompeuse procession, il y a eu un grand dîner, auquel assistaient 150 personnes. Les santés suivantes ont été proposées et reçues avec applaudissements: La reine; le prince Albert, prince de Galles et le reste de la famille royale; le gouverneur-général; la comtesse d'Elgin et son fils lord Bruce; l'armée et la marine; l'hon. Malcolm Cameron et le ministre M. Cameron a répondu par un magnifique discours; le conseil législatif; la majorité de la chambre d'assemblée; les députés du Bas-Canada (M. Cauchon a répondu en termes très bien appropriés); le gouvernement responsable anglais; justice aux infortunés et innocents qui ont souffert en 1837 et 38; liberté civile et religieuse par tout le monde; les intérêts agricoles, commerciaux et manufacturiers du Canada; la presse; le président David Christie, etc. Il y avait encore au dîner M. M. Morrison, Notman, Thompson, et McFarland, membres du parlement. Les convives se sont séparés à une heure, A. M.

Le Globe de Toronto rapporte que, le 5, on a essayé de brûler dans la nuit l'église catholique à Port Hope, On n'a pu arrêter le malfaiteur.

Il y a eu à Toronto 4 cas de choléra et un décès. La santé de la ville était bonne.

Le 9, à Pittsburg, 2 décès par le choléra; durant la semaine finissant le 3, il y a eu à la Nouvelle-Orléans 29 décès par le choléra; le 10, à New-York, 44 décès; à Cincinnati, le 8, 74 décès.

Durant la semaine finissant le 10 courant, il y a eu à St. Louis de Missouri 678 décès par le choléra! Le 10, courant, il y a eu à Cincinnati 81 morts du choléra.

L'American Railroad Journal nous apprend qu'il y a à présent aux Etats-Unis 6,604 1/2 de chemin de fer en opération.

Hier, à New-York, il est mort 38 personnes du choléra. Le 11, à St. Louis, 150 décès; le même jour à Cincinnati, 76 décès.

Des nouvelles de l'Yucatan nous apprennent qu'il y a eu une bataille entre les Yucathèques et les Indiens, qui ont été vainqueurs, et qui assiégeaient la ville de Chohoguo.

Des lettres de Port au Prince, en date du 13 ult., nous apprennent que le gouvernement a réduit à 50 pour cent les dépens sur la fleur, le maquereau et les poissons secs.

Nous trouvons dans la Correspondance Parisienne du Journal de Québec les lignes suivantes que nous recommandons à l'attention des MM. de l'avenir, qui peuvent prendre pour eux tout ce qui est dit à l'adresse du Courrier des E. U. "Je n'ai pas besoin de vous dire qu'aux pierres près, des rouges de Rome ont déjà sacrifié tout ce qu'ils ont pu. Les couvents, les églises, les palais sont complètement dévalisés; les vases sacrés des temples ont été profanés de la manière la plus odieuse dans des orgies publiques; ce qu'il y a de prêtres massacrés, on ne fait pas le compte. Un dernier ordre du triumvirat pro-crit des visites domiciliaires, pour enlever aux bourgeois de Rome "devenus libres" tout ce qu'on pourrait trouver chez eux d'or et d'argent, la république "sous laquelle ils ont le bonheur de vivre" en ayant le plus grand besoin. Je recommanderai ces gentilles à ceux qui rédigent le Courrier des Etats-Unis. Il m'est tombé sous la main des feuilles de cet estimable journal, où je vois déborder l'admiration de ses rédacteurs pour les immondes pachydermes qui ont barriqué de feu et de sang, et qui après avoir passé par celles de juin, ont côtoyé leurs bagages pour aller exploiter à Rome leurs petits talents. Ces brutes n'en ont pas d'autres; il est tout simple qu'ils exercent ceux-là; mais encore faudrait-il qu'en exaltant les fureurs guerrières de ces enragés, on n'ose pas leur dire que le patriotisme des "Romains!" Le romain de la République romaine sont des échappés de notre faubourg St. Marcou; ce sont des Lombards, des Polonais, des Allemands, des aventuriers revenus de Monte-Video et de Buenos-Ayres avec Garibaldi. Tels sont les "patriotes" avec lesquels MM. du Courrier fraternisent main de l'œil, heureusement pour eux. De plus près, et si la fraternisation avait lieu de la main à la main, ces messieurs sentiraient la nécessité d'une ablution. Et consulte-ient avec inquiétude l'état de leurs poches."

Le gouvernement espagnol vient de publier une am-

nistie pleine et entière pour tous les Espagnols sans exception, qui ont pu être compromis dans les troubles.

L'empereur de Russie vient de faire paraître un nouveau manifeste pour justifier son intervention en Hongrie; c'est un document d'une bien petite valeur; les arguments en faveur de cette intervention y sont faibles et ne peuvent améliorer la situation morale du czar.

Afin de pouvoir publier cette semaine les quelques intéressantes correspondances que nous avons eu, nous nous voyions dans l'impossibilité de donner autant d'articles éditoriaux, dont quelques-uns sont remis là mardi.

Nos lecteurs trouveront sur la première page une seconde partie de l'admirable Allocution de Sa Sainteté le Pape Pie IX.

Nos lecteurs voudront bien faire attention à la correspondance de M. Bedard sur la première page; il sagit d'un sujet de la plus haute importance pour le pays.

Voir la dernière page.

(Pour les Mélanges Religieux)

NOTRE DAME DE LA GARDE,

C'est sous ce nouveau titre, en Canada, qui vient d'être inaugurée dans l'île Perrot, une Statue de la Ste. Vierge. Cette Statue reposa longtemps dans le sanctuaire de Bon-Succours et fut présentée à M. l'abbé Hunt par le séminaire de St. Sulpice en reconnaissance des services rendus à cette église. La translation s'en est faite le 20 juin dernier avec une pompe extraordinaire et tout a fait inouï dans le pays; car on estime plus de six cents louis la décoration de ce triomphe. Essayer de décrire cette magnifique fête est vraiment chose difficile.

En effet, comment d'écrire l'impression que produisaient les chemins bordés d'arbres à une distance de près d'une lieue? On aurait dit plutôt une avenue royale qu'un chemin de campagne. Comment décrire tous ces arcs de triomphe placés à chaque porte et tous composés de verdure. Comment décrire leur forme qui variait partout et qui partout étonnait le spectateur en chantant? Comment décrire l'intérieur de ces arcs de triomphe qui soutenaient de magnifiques colonnes de verdure mélangée avec un goût que rien ne saurait surpasser? Qui pourrait d'écrire l'impression que l'on ressentait en passant sous ces dômes verdoyants, car plusieurs avaient jusqu'à quarante pieds de profondeur? Comment se faire une idée de l'avenue qui conduisit à l'église et à l'extrémité de laquelle on apercevait le bel arc de triomphe qui doit subsister comme monument de ce beau jour? Comment d'écrire son aspect imposant et sa blancheur éblouissante. Comment se représenter ses ornements d'azur, ses drapaux de soie et sa belle inscription: A Marie notre gardienne. Tout cela est difficile à celui qui n'a pas vu, et encore ceux même qui ont eu le bonheur d'être présents à cette imposante cérémonie ne peuvent s'expliquer comment des cultivateurs aient pu faire tant et de si belles choses. Une retraite de huit jours, prêchée par le R. P. Telson, prépara la paraisse à cette cérémonie, et la veille le canon annonça l'arrivée des Evêques de Montréal, de Bytown et de Martyropolis qui voulurent parcourir la route à pied comme pour goûter plus longtemps l'aspect quelle présentait. Aussi par ce moyen, ces pieux Prélats ont-ils concouru à augmenter de beaucoup la beauté du spectacle. Jamais de ma vie je n'ai ressenti une impression plus vive qu'à la vue de ces Pontifes escortés par un grand nombre de Prêtres, bérénisant la foule prosternée, et suivis peu à près de cette même foule élevant les yeux au ciel comme pour le remercier du bonheur qui leur était donné en ce beau jour. A trois heures, les évêques firent leur entrée solennelle dans l'Eglise qui se trouvait ornée avec un goût vraiment à ravir. Monseigneur l'Evêque de Bytown donna le sermon et monseigneur de Martyropolis donna la bénédiction du Très-Saint Sacrement. A neuf heures, le canon se fit entendre, c'était le signal donné. Les évêques allèrent mettre le feu au bûcher préparé devant l'église, et, en un instant, l'île se trouva enveloppée de feux, car chaque habitation avait le sien. Deux feux d'artifices commencent et se prolongèrent jusqu'à minuit, la bande de tempérance de Montréal se mit à chanter des accords mélodieux et ainsi tout proclamaient hautement la joie de cette fête fortunée. Jamais spectacle semblable ne s'était présenté en Canada. Aussi interrogons les paroisses qui environnent l'île, et elles n'auront pas d'expressions pour rendre la chose. Le lendemain après la messe solennelle chantée par Monseigneur de Montréal, on alla processionnellement chercher la Statue déposée sous un magnifique dais de verdure préparé par Jos. Daout, écuyer, seigneur de l'endroit. C'est là que se fit le sermon, car l'église se trouvait de beaucoup trop petite pour contenir l'immense concours de pieux fidèles accourus de toutes parts pour rendre leurs affectueux hommages à leur bonne et tendre mère. M. le supérieur du séminaire de St. Sulpice avait été prié de faire le sermon, mais se trouvant indisposé ce jour-là, il délégua M. Pélissier pour le représenter. Ce monseigneur s'en acquitta avec un talent et un à propos admirable, et toute la foule put l'entendre à son aise. Puis Monseigneur de Montréal donna lui-même l'acte d'inauguration, et la procession se mit en marche. A la tête suivait le superbe drapeau du collège de St. Hyacinthe suivi des petits garçons portant tous de magnifiques étendards; venait ensuite la bannière du St. Nom de Marie suivie des petites filles habillées de blanc, la tête nue et portant des guirlandes; derrière ces petites filles marchaient les femmes préguidées de la bannière de la paraisse; suivaient les congréganistes de Beauharnais, toutes habillées de bleu avec leur magnifique bannière et les congréganistes de la paraisse avec leur riche bannière et la tête couverte d'un voile tombant jusqu'à terre. Puis marchèrent les hommes et le clergé composé des enfants de chœur de Beauharnais, de St. Timothée et des Cœurs, de Vandrenil, de St. Anne, de la Pointe Claire, de l'île Perrot, et d'un grand nombre de prêtres heureux de pouvoir coopérer par leur présence, à ce triomphe de la Ste. Vierge. Enfin venait le char triomphal portant l'image de Notre-Dame de la Garde, à douze pieds et demi de hauteur. Ce char, traîné par quatre jeunes Clercs habillés à l'orientale, était surmonté d'un pieux dais de velours bleu ciel, sur lequel serpentaient de magnifiques guirlandes d'argent et d'or s'échappant un immense drap de satin blanc broché de lys d'argent et relevé par les évêques vêtus d'or. Le char était suivi par le seigneur de la paraisse la bande de musique et une foule immense de fidèles. L'arrivée à l'église fut on ne peut plus solennelle. La statue fut retournée du côté de la foule, la troisième jour le God Save the Queen, le canon tira, et les trois évêques bénirent la foule, qui se dispersa ensuite, emportant avec elle un souvenir pour toute la vie, et rendant mille actions de grâces à la divine

Providence d'avoir inspiré à notre Saint Evêque l'idée de ce nouveau pèlerinage. L'on sait que c'est la charité de ce pieux Pontife qui l'y a porté, car ce pèlerinage est spécialement consacré pour les navigateurs, qui toute les jours sont exposés à perdre la vie dans les rapides placés au haut et au bas de l'île. Puïss-Notre Dame de la Garde les garder et les protéger toujours!

FAITS DIVERS.

BRIGANDAGES.—Nous regrettons de dire que des hommes, que nous ne savons comment qualifier, ont eu la témérité de saccager, la nuit dernière, au point de la mettre hors de service, l'ancienne maison de douane située sur la rue Champlain, sous le prétexte que le bureau de santé en avait recommandé la réouverture comme hôpital temporaire des cholériques. M. Symes, visiteur du quartier, a été inhumainement maltraité en voulant intervenir contre les démolisseurs. J. de Québec.

LA PRESSE.—Le Pilot donne à entendre qu'il va être pris des mesures pour réprimer le d'vergondage et la licence effrénée dont une presse séditieuse a donné trop long-temps le spectacle et dont la continuation mettrait la société en péril. Canadien.

MORT.—Le capitaine Boudreault, des îles de la Magdeleine, a été enlevé par une mort presque subite avant-hier. On nous dit qu'il avait été ses fiancées pour travailler à bord de son bâtiment. Canadien.

FEUX.—L'ATMOSPHERE est aujourd'hui chargée d'une épaisse fumée, et plusieurs personnes ont remarqué ce matin qu'il était tombé de la cendre pendant la nuit. Il paraît que les bois en arrière de Charlebourg, Beauport, etc., sont en feux. Canadien du 11

LES INDIENS.—Les dernières nouvelles de Santa Fé vont jusqu'au 4 juin. Les Apaches, qui, depuis quelque temps, ravageaient les frontières, et qui ont même, dans une circonstance, détruit un détachement d'Américains, ont eu affaire, le 13 mai, à un corps de troupes commandé par le capitaine Chapman, et cette fois ils ont reçu la récompense qu'ils méritaient. Ils étaient au nombre de 300, et s'avançaient hardiment pour accomplir quelques-unes de leurs expéditions, lorsqu'à environ 40 milles d'Avangua, ils furent attaqués par les Américains, sous les ordres du capitaine Chapman. On évalue leurs pertes à 20 hommes, parmi lesquels on compte leur chef, qui est tombé sous le coup d'un brave lieutenant-Kendricks. Quant aux vainqueurs, ils ont fort peu souffert; on ne cite en effet que trois hommes tués et quelques blessés. Courrier.

JAMAÏQUE.—Notre correspondant de Kingston nous écrit sous la date du 8 courant: Le 25 mai a été tout à la fois jour de réjouissance.—c'était le 30e anniversaire de la naissance de la reine Victoria—et jour de deuil; car c'était aussi l'anniversaire de la mort du célèbre Lord Rodney, auquel nous avons érigé ici une statue. Une réunion des principaux habitants a eu lieu à l'effet d'adresser à la reine une supplique contre la traite des noirs que les colonies espagnoles et les Brésiliens poursuivent avec beaucoup de succès et qui fait un tort énorme aux colonies libres; incapables par suite de soutenir la concurrence. Parmi les nombreux signataires de la pétition, on remarque un seul étranger. Ce n'est rien moins que l'illustre ex-dictateur du Mexique. On avait annoncé qu'il prononcerait dans la réunion un discours chaleureux; ce n'était tout bonnement qu'un canard: Santa Anna ne s'est même pas montré. On attribue son absence à une petite affaire pécuniaire survenue entre lui et un de ses attachés qui a pris la suite après avoir montré une ingratitude bien en vers son bienfaiteur. Les affaires sont mortes, et l'île jouit d'une parfaite tranquillité. Les effets sur Londres, 90 jours 1/2 pour cent de prime; 60 jours 1 pour cent Doublois, 2 à 3 pour cent. Piastres, 1 pour cent. Courrier.

LA REPUBLIQUE ROMAINE.—Dans les gouvernements démocratiques, les généraux d'armée ont une obligation de plus que dans les autres gouvernements: c'est l'obligation de ne jamais essayer d'échouer, si petit qu'il soit. Une de leurs patrouilles est-elle battue? Aussitôt la trompette d'alarme retentit. Telle est l'histoire du général Oudinot. Il a cru que Rome était disposée à lui ouvrir ses portes. Rome a résisté. Mais cette Rome qu'elle est-elle? Est-ce la vraie population romaine? Ou bien est-ce un rassemblement de démagogues de tout genre qui, chassés de toute l'Italie qu'ils ont perdue par leurs folles violences, ont fait de Rome leur dernier refuge? Il y a en Europe en ce moment une population qui n'a point de patrie, qui n'est ni française, ni allemande, ni italienne: c'est la tribu de la démagogie, qui va partout compromettre la cause de la liberté et se ressusciter par contre-coup le pouvoir despotique. C'est cette tribu qui règne à Rome et qui s'y barricade contre nos soldats; c'est cette tribu que la montagne à Paris appelle la République romaine et le peuple romain. Il a plu même à l'Assemblée nationale, dans un moment de terreur panique, de déclarer que le général Oudinot, en attaquant Rome, avait détourné l'expédition du but qu'elle devait avoir. Etrange déclaration! Les deux choses l'une cependant: il faut reconnaître le triumvirat romain et il faut le soutenir, ou bien il faut y substituer un gouvernement libéral et régulier. C'est le gouvernement libéral et régulier que nous voulons fonder à Rome de concert avec le Pape. Tel est le but de notre expédition. Que fait donc l'échec du général Oudinot, si tant est qu'il ait subi un échec? Change-t-il nos intentions? Faut-il que le gouvernement du Pape, libéralisé par nos conseils et par notre appui, ne soit plus celui que nous voulons? Le gouvernement des triumvirs est-il plus légitime à nos yeux depuis qu'il nous a tiré des coups de fusils? Si nous étions entrés à Rome sans coup férir, qu'en serions-nous fait? Nous eussions rétabli le gouvernement pontifical, en stipulant les garanties libérales que le temps comporte. C'est là encore ce qui nous reste à faire à Rome: c'est là le but de notre expédition. Les déclarations de la montagne et les résolutions de l'Assemblée n'y peuvent rien changer. (Revue des Deux Mondes; du 15 mai.)

(N. 28.)

La lettre ci-jointe nous a été passée par un Monsieur qui répond de la responsabilité et du caractère honorable de l'écrivain.—Chro-notype de Boston.

New Haven, Connecticut, 14 sept. 1847. Cher Monsieur:—Pardonnez-moi la liberté que je prends de vous faire connaître le bien que j'ai retiré de l'usage du baume de cerises sauvages de Wistar.—Le printemps dernier, une soudaine et violente maladie d'intestins, causée par du froid, m'obligea de quitter la maison pendant plusieurs jours. J'eus de bien des remèdes dont aucun ne parut me ramener, en sorte que je perdis tout espoir de me guérir par la médecine.—Mais d'après l'avis de quelques amis, j'achetai une bouteille du baume de cerises sauvages du Dr. Wistar. Aussitôt que j'en usai, je me sentis mieux, et avant d'avoir fini la bouteille, la toux et l'insomnie cessèrent entièrement. Pour l'avantage seul de ceux qui seraient pris du même mal, et croyant que c'est un grand remède contre les toux, les humeurs et les attaques de consomption, je fais la déclaration qui précède. Votre dévot, JAMES GALLAGHER.

Prix une piastre la bouteille, ou 6 bouteilles pour 5 piastres. A vendre à Montréal par Wm. Lyman et Cie, et par John Carter et Cie, rue St. Paul; aussi par Alfred Savage et S. J. Lyman & Co, Cte, Place d'Armes.

MARIAGES.

À Baltimore, le 28 juin. l'hon. J. H. Cameron, C. R. et M. P. P. du Canada, a demoiselle Ellen Madeline de Berniel, seconde fille du général Mallett, de New-York, et petite fille du feu gouverneur Fenner, de Rhode Island.

En cette ville, le 9, Moïse-Yves Doyon, commis marchand, à Delle. Emélie-Stéphanie Gougeon. Dan l'église paroissiale, M. Williams Schutz, de St. Pétersbourg, en Russie, a demoiselle Céline Mount, fille aînée de Francis Mount, égr., en son vivant marchand de St. Charles, Rivière Richelieu.

DECES.

En cette ville, le 11, M. James Gibson, après trois semaines de maladie.

En cette ville, le 10, M. A. A. Burn, à 46 ans. Il était né en Angleterre et avait résidé longtemps à Québec.

En cette ville, mercredi soir, l'hon. Augustin Cavillier.

Le 10, Agnès, veuve de fen J. S. Sims, de Québec, et fille de fen Kenneth Walker.

À Québec, le 11, à 15 ans 3 mois et 10 jours, sieur Louis-Cerille-Ronivald Lamontagne, étudiant en troisième au séminaire de Québec, 3ème fils de M. M. Lamontagne, horloger.

À Québec, le 12, Narcisse-Elzabeth, âgé de 13 ans et 7 mois, élève du séminaire, et enfant de M. J. Ven-deydeu.

COLLEGE DE MONTRÉAL.

LES exercices littéraires du collège de Montréal commenceront le 24 juillet, à 8 h. du matin. La dernière séance, qui aura lieu le 25, s'ouvrira à 1 h. et sera terminée par la distribution des prix. Pour assurer aux parents et aux amis de nos nombreux élèves une place convenable, en n'admettra, le mercredi soir, que les personnes qui seront munis d'une carte d'entrée. La rentrée des classes est fixée au 18 septembre. L. VILLENEUVE, Direct. du Collège. Montréal, 13 juillet 1849.

COLLEGE DE CHAMBLY.

L'EXAMEN des élèves du Collège de Chambly eut lieu le DIX-SEPT du présent, et sera terminé par la distribution solennelle des prix.—La rentrée se fera le QUATRE SEPTEMBRE. CENAS, Ptre. Direct. Chambly, 13 juillet 1849.

COLLEGE JULIETTE.

L'EXAMEN public du Collège Juliette aura lieu le 17 et le 18 du courant. Les parents et tous les amis de l'Education y sont respectueusement invités. F. J. LAMAYE, Ptre., directeur. Industrie 21 1849.

COLLEGE DE STE. THERESE.

LES examens des élèves du Petit Séminaire de Ste. Thérèse auront lieu les 16, 17 et 18 du courant. Les sentences du matin commenceront à 8 h. et celles du soir à 1 h; la dernière se terminera par la distribution des prix. L. SACHÉ, Ptre., Direct. Ste. Thérèse, 2 juillet 1849.

COLLEGE DE ST. HYACINTHE.

LES exercices scholastiques ordinaires de cette institution n'auront pas lieu cette année. Il y aura seulement la distribution des prix, qui se fera mercredi le onze juillet à onze heures A. M. Les parents des élèves et les amis de l'éducation sont priés d'y assister. Les vacances seront données aussitôt après la distribution des prix. J. S. RAYMOND, Ptre., Sup. C. S. H. St. Hyacinthe, 30 juin 1849.

COLLEGE DE L'ASSOMPTION.

L'EXAMEN public du collège de l'Assomption aura lieu le 30 et 31 du courant et le premier d'août, et cinq séances. La première séance aura lieu le 30 du courant après dîner et la dernière le 1er d'août après dîner, après quoi commenceront les vacances. Les parents des enfants et les amis de l'éducation sont priés d'assister au susdit examen. La rentrée des classes se fera le vingt-cinq de septembre. L'Assomption, 2 juillet 1849.

AUX COMMISSAIRES D'ECOLLES.

MESSEIERS les commissaires se procureront, pour une école modèle, un instituteur, qui peut prendre un engagement provisoirement à commencer au premier jour de Septembre prochain. S'adresser à Monsieur Ducher, prêtre et curé, à Belœil. N. B. Le salaire demandé ne sera que raisonnable et modéré. Belœil, 2 juillet 1849.

AUX INTITUTEURS

DEUX INSTITUTEURS OU INSTITUTRICES sont demandés dans la paroisse de Saint-Clement de Beauharnais.—Pour les conditions de l'engagement s'adresser aux commissaires d'Écoles du lieu, ou au sous-préfet. HENNAULT.

SUITE DES ADRESSES.

A l'adresse de Ste. Foye, signée par M. le curé et 149 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait donner la réponse que voici :

Monsieur, J'ai reçu et mis devant le gouverneur-général l'adresse à Sa Majesté et celle à Son Excellence que vous m'avez remises de la part des habitants de Ste. Foye. Vous voudrez bien les informer que la première sera transmise à sa destination, et que l'autre est venue ajouter au plaisir de Son Excellence à la vue des témoignages multipliés de loyauté, d'approbation et de confiance dans son gouvernement qu'elle ne cesse de recevoir de toutes les parties de cette vaste province.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. LESLIE, Secrétaire.

P. O. Chauveau, Ecr., M. P. P., Montréal.

A l'adresse de St. François, comté Dorchester, signée par M. le curé et 256 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit :

Monsieur, Je suis chargé de vous prier d'assurer les habitants de la paroisse de St. François du plaisir qu'éprouve le gouverneur-général en voyant combien le peuple de ce pays a su apprécier les efforts de Son Excellence pour les faire jouir de la réalité du gouvernement constitutionnel, et par là resserrer de plus en plus les liens qui unissent la colonie à la mère-patrie.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. LESLIE, Secrétaire.

C. Blanchet, Ecr., N. P., St. François, Beauce.

A l'adresse de la Malbaie, signée par M. le Curé et 795 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait donner la réponse suivante :

Monsieur, J'ai mis devant le gouverneur-général l'adresse de la paroisse de la Malbaie que vous m'avez transmise. Son Excellence a reçu avec un singulier plaisir ce témoignage de sympathie et d'approbation, pour elle et pour les hommes qui l'aillent dans l'administration, venant d'une des extrémités de son vaste gouvernement. Ce n'est pas cependant qu'elle doutât le moins du monde, que lorsque le bruit des outrages du 25 avril et des jours suivants aurait retenti dans les montagnes du Saguenay, il n'en sorte un cri universel et énergique comme leur industrieuse population contre les hommes qui cherchent dans l'émeute et l'anarchie le triomphe de leurs principes et de leurs projets ambitieux, sans s'occuper des malheurs publics et individuels qui doivent découler de la destruction de la paix et de la sécurité dans toutes sociétés.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. LESLIE, Secrétaire.

E. Tremblay, Ecuier, N. P. Malbaie.

A l'adresse de la Baie St. Paul, signée par 339 personnes ; à l'adresse de St. Louis de l'Isle aux Coudres, signée par 66 personnes ; et à l'adresse de St. Urbain, comté de Saguenay, signée par M. le curé et 68 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit :

Monsieur, J'ai à vous prier de présenter aux habitants de la paroisse de la Baie St. Paul les remerciements sincères du gouverneur-général, pour leurs assurances de loyauté et d'attachement envers la couronne Britannique, et de leur détermination à soutenir Son Excellence dans son administration juste, impartiale, ferme et constitutionnelle du gouvernement. Vous voudrez bien faire part de l'expression des mêmes sentiments aux habitants de l'Isle aux Coudres et de St. Urbain, en réponse à leurs adresses à Son Excellence à la même occasion.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. LESLIE, Secrétaire.

Lt. Col. C. S. Huot, etc., Baie St. Paul.

A l'adresse du district de Wellington, signée par 2750 personnes, S. E. Lord Elgin a répondu comme suit :

Messieurs, Les assurances de votre ferme attachement à la personne, et au gouvernement de Sa Majesté, et de votre détermination à aider à maintenir la paix publique et les intérêts bien entendus de la société, sont très-précieux pour moi dans un temps où quelques hommes sous l'influence de l'excitation qui ne durera qu'un temps, est à espérer, semblent disposés à perdre de vue tout à fait leurs propres intérêts. Je ne suis pas surpris de voir que les personnes intelligentes, dans votre section de la province, savent juger du vrai caractère et de l'importance de la question dont il s'agit, et qu'ils viennent en avant, condamner par des protestations décisives et générales des outrages qui déshonorent un peuple civilisé, — et se montrer en faveur de ses principes de respect pour la loi et l'autorité établie sur lesquelles repose l'existence même d'un gouvernement régulier. Je suis persuadé que si le gouvernement de cette province est conduit avec parfaite impartialité et honnêteté et si les conditions de la constitution que l'Angleterre a accordé à la demande du Canada sont acceptées franchement par les habitants de ce pays — si on accorde justice également non-seulement en théorie mais en pratique, le pays prospérera, et croîtra en richesses et en population au point de faire l'envie de autres sociétés ; mais si on tente de gouverner le Canada d'après aucun autre système, je ne prévois que de violentes contestations intestines parmi vous, accompagnées de leurs suites constantes, la ruine du commerce et la misère chez le peuple.

ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse de la cité de Hamilton, signée par 1315 personnes, S. E. Lord Elgin a répondu dans les termes suivants :

Messieurs, J'éprouve le plus sincère plaisir à la réception de ces assurances de confiance que les habitants de Hamilton reposent dans mon administration, et de leur détermination de maintenir les lois et le bon ordre dans la Province. Ma première visite dans le Haut-Canada a été rendre à la ville de Hamilton. Je me rappelle bien dans quelle occasion — une magnifique exhibition des produits de l'habileté manufacturière et agricole réunis ensemble ; indications de l'industrie de la prospérité et du contentement qui se présentaient de toutes parts. Il est maintenant affligeant que l'attention d'une telle population puisse être détournée pour un moment d'occupations aussi dignes et profitables, par des événements aussi déplorable que ceux auxquels réfère votre adresse. Néanmoins, la cause que vous éprouvez aujourd'hui en est une dans laquelle, je crois fermement, vous avez un profond intérêt. Si les décisions solennelles de votre propre parlement récemment élu sous les conditions les plus justes, peuvent être mises de côté par la violence, — si votre gouverneur, parce qu'il agit cordialement avec les représentants du peuple, peut être assujéti à des indignités, telles que personne dans une semblable

ELGIN ET KINCARDINE.

position n'en a jamais souffertes dans la plus mauvaise des causes on aux époques les plus critiques, je serai forcé malgré moi d'en venir à la conclusion qu'un gouvernement libre ne convient pas au Canada. Mais j'entretiens de meilleures espérances ; je ne flâte que la population intelligente de la Province se prononcera dans cette occasion en termes qu'on ne saurait méprendre, et que les événements d'aujourd'hui serviront à affermir dans la résolution de maintenir les principes de liberté constitutionnelle et d'ordre qui seuls peuvent assurer la prospérité du pays, et l'union et le bonheur de ses habitants.

ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse des Iles de St. André de Woodstock, signée par le Président et le capitaine S. E. Lord Elgin a fait donner la réponse suivante :

Monsieur, J'ai eu l'honneur de recevoir et soumettre au gouverneur-général l'adresse adoptée à une assemblée, récent de la société St. André du district de Brock, transmise par vous en votre qualité de secrétaire de la société. Son Excellence m'enjoint de vous prier de faire parvenir au Président et autres membres de la société ses remerciements les plus sincères pour les témoignages affectueux d'estime personnelle qu'elle contient — témoignages que Son Excellence est assurée ne pas être de vains mots. Il est particulièrement flatteur pour Son Excellence dans la crise actuelle, de penser que la grande majorité des vrais et honnêtes Ecossais en Canada, sont prêts à lui donner leur appui dans ses efforts pour administrer le gouvernement de cette magnifique province d'après des principes constitutionnels. Son Excellence se flâte qu'Elle ne fera jamais aucun acte indigne du nom qu'Elle porte, ou du pays dont elle s'honorerait d'avoir tiré son origine.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. LESLIE, Secrétaire.

John Buchanan, écuier.

A l'adresse de Dundas signée par 480 personnes, S. E. Lord Elgin a répondu comme suit :

Messieurs, J'éprouve beaucoup de satisfaction lorsque vous m'assurez, et qui est confirmé par les adresses qui me viennent de toutes les parties de la province, que la grande masse des personnes intelligentes du Canada approuve la voie de justice et d'impartialité que j'ai eu devant moi dans mon administration de gouvernement, et dans laquelle j'ai la ferme dessein de persévérer. Je n'ai d'autre objet en vue que de vous établir dans la jouissance de vos libertés, et d'affermir la liaison entre la Mère-Patrie et la colonie en l'appuyant sur une base solide d'intérêt, d'affection et de confiance mutuelle. Aucun sacrifice qu'il faudra faire pour atteindre ce but ne me paraîtra excessif.

ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse de Brantford, signée par 1263 personnes, S. E. Lord Elgin a répondu de la manière suivante :

Messieurs, Les difficultés et les épreuves ne laissent pas que d'offrir quelque compensation, lorsqu'elles apprennent avec elles un encouragement et un appui de la nature de ceux qu'offrent votre adresse. Je sais qu'il a été fait des tentatives pour engager la population du Haut-Canada à contenancer les attaques grossières qui ont récemment été faites dans cette cité, sur le représentant de la couronne et sur le parlement local, en lui représentant que la constitution actuelle de la province, lorsqu'elle est franchement administrée, assujétit une population anglaise à une population française. Admettant même la vérité de cet allégué, et si l'on pouvait en inférer qu'un changement organique est désirable, j'ai la conviction que la population intelligente de votre section de la province, ne consentirait jamais à chercher un tel changement autrement que par des voies légales et constitutionnelles. Mais comment sont les faits ? la population française du Canada-Uni excède à peu près les tiers de la totalité. Le projet de représentation n'était pas, il est notoire, dressé dans leur intérêt. La chambre d'assemblée actuelle, que l'on accuse d'être française outre mesure, comprend 57 membres d'origine anglaise, et 27 d'origine française. Croyez moi, en ces cas comme dans tous les autres, une conduite juste et généreuse est aussi celle que prescrivent la sagesse et une saine politique. Que l'on mette autant que possible les antipathies nationales de côté. Ne disputes à aucun homme, à raison de sa naissance, la pleine jouissance de droits égaux aux autres. Par dessus tout, que la race qui l'emporte par le nombre ne témoigne pas de jalousie à la plus faible ; alors les hommes prendront place dans l'arène politique non d'après des considérations d'origine, mais d'après des considérations politiques seulement, comme partisans du libre échange ou de la protection, libéraux ou conservateurs ; et tandis qu'ils pourront différer sur des questions sur le mode d'administration, comme des hommes agissant et pensant librement, ont droit de le faire, ils uniront sous le titre compréhensif de Canadiens leurs efforts pour le bien commun.

ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse du district de Gore, signée par 670 personnes, S. E. Lord Elgin a répondu comme suit :

Messieurs, Je trouve beaucoup d'encouragement et d'appui dans une adresse signée d'un si grand nombre des habitants de Gore, et présentée par cette nombreuse et respectable députation. Quand autant d'industriels habitants du Haut-Canada, peuvent laisser leurs foyers à cette saison de l'année et faire tous les sacrifices qu'un voyage à Montréal exige pour la défense d'un principe constitutionnel, cela prouve qu'ils savent bien apprécier son importance et me met en état de juger comme il faut de l'exactitude de ces hommes qui affectent de nier que ces adresses donne aucune preuve de l'opinion véritable du pays. La constitution que la mère-patrie a accordée au Canada, sur sa propre demande, donne lorsqu'elle est franchement suivie, une ample carrière à l'action de l'opinion publique et de la volonté populaire. Aucune classe d'hommes publics ne peut entrer dans l'administration provinciale avant qu'elle ait gagné la confiance du peuple, et ne peut non-plus y demeurer long temps après qu'elle a perdu cet appui. Il n'y a pas, en conséquence, d'excuse pour ceux qui ont recourus à la violence et à l'outrage pour faire prévaloir leurs vues dans la législation locale. Je suis assuré que tous les amis de leur pays n'en doivent faire qu'un, quelque différence qu'il ait entre eux sur de question de régime ou d'administration sur ce point. Comme la liberté elle-même, l'ordre est indispensable à la prospérité et au progrès national. Un peuple sage sera aussi jaloux de l'un que de l'autre, car si l'ordre est troublé, qui osera garantir la jouissance continue de la liberté ?

ELGIN ET KINCARDINE.

E. LAFLEUR,

NOTAIRE.

A l'adresse de St. Joseph, signée par 1263 personnes, S. E. Lord Elgin a répondu dans les termes suivants :

EAU MINERALE

DE PROVIDENCE DANS ST. HYACINTHE.

DISTRICT DE MONTRÉAL.

M. JOSEPH CAZAILLE dit ST. GERMAIN, qui vient de louer le nouvel établissement des Sources d'Eau Minérale dans St. Hyacinthe, ose espérer que le public lui donnera l'encouragement que mérite son établissement qui sera tenu sur un pied respectable, et à un prix bien éduité.

Il ouvrira ses bains au public le 20 du courant. — D'après des analyses des eaux, il est démontré qu'elles sont excellentes, prises à modique dose, pour les maladies de l'estomac et des reins ; qu'elles sont purgatives à larges doses, et que les BAINS pris dans ces eaux sont très favorables à la santé. Elles contiennent du gaz carbonique en assez grande quantité.

M. SAINT GERMAIN aura un omnibus qui voyageira plusieurs fois le jour entre le village de St. Hyacinthe et son établissement qui n'est qu'à 20 arpents du village, dans un site où l'air est très pur.

Un médecin visitera chaque jour l'établissement pour prescrire l'usage des eaux, selon les indispositions de chacun de ceux qui en feraient usage.

M. ST. GERMAIN propose d'exporter prochainement de ces eaux dans les villes et les principaux villages du Bas-Canada, les accompagnant d'informations bien détaillées.

St. Hyacinthe, 6 juin 1849.

DAMISPAU, ORGANISTE

DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des leçons de musique.

COLLEGE DE REGIOPOLIS, KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. G., assisté du Rév. J. FARRELL et du Rév. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre ; au point de vue de son élévation que par ses dimensions [ayant 5 étages et 150 pieds de longueur] et l'étendue de son terrain. La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve St. Laurent, la Baie de Cataract et toutes les campagnes environnantes. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir : la théologie, la philosophie, les autres sciences, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière, pendant l'année, est de £25 dont moitié payable d'avance.

Les externes paient £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au collège est de £2. Et les frais des médecins, si moins que les parents ne veulent encourir des risques, sont de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examiné, et tout objet trouvé inadmissible, tel que roman, livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année ; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse ; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience ; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publics de la mission.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposé à l'inspection.

S'adresser au Rév. Angus MacDONELL, au Collège de Kingston, Montréal, 18 août 1848.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique. — Les condition seront très-faciles. — S'adresser à J. B. THOMAS, Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.

ETABLISSEMENT DE RELIURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Sousigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIURE :

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera dans ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, etc. etc. etc.

DEUXIEME EDITION

DU COURT TRAITÉ

SUR L'ART EPISTOLAIRE,

A L'USAGE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre ; plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, les formules de Lettres de change, Billets, reçus, quittances ; d'une liste des initiales des titres qualitatifs ; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada ; d'une liste des chefs de départements sous l'Exécutif de la Province, et des places de leurs Bureaux respectifs ; d'une table d'intérêt à 6 p. 100, etc. etc. Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examinateurs pour le district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada.

A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Gendron rue St. Vincent, No. 24. Montréal, 7. mars 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,

Montréal 2 Mars, 1849

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les chéons.

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudières et au chemin Kennebec, y compris letownship de Newton, comté de Vaudreuil, 4s. l'acre.

Pour dito dit, à l'est de la rivière Chaudières et du chemin Kennebec, y compris les comtés de Beauport, de Gaspé, 2s. l'acre.

Pour dito au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre.

N. B. — Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le 15 avant le 1er Janvier prochain.

Pour dito, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vent, 4s. l'acre.

Dito dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre.

Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque ; le tout avec intérêt.

Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres ; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre ; et, dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher un dixième de la terre, et d'y résider.

Il ne sera émis de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il remplit les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées ; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée.

Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défricher, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent.

Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites ; sinon, ils iront à la couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux centres locaux respectifs. 3.—fois-

D. GENAND, coin des Rues Ste. Hélène et des R. Collets.

Montréal, 21 Nov. 1848. — 5f-1c.

A. GERIN-LAJOIE, avocat, a publié un BUREAU

No. 15, Rue St. Vincent, poste voisine de la Minerva, Montréal, 22 sept. 1848

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 64, près l'E. vèché.

Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET-LATOUR, notaire, No. 16, rue St. Vincent.

Montréal, 20 oct. 1848. — 6m.

ARCHITECTURE

CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

L. P. BOIVIN,

Coin des rues

NO TRE-DAME ET ST. VINCENT

VERTIT de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qui a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St Paul vis-à-vis la Place Jacques.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, le RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût, etc.

Montréal, 26 mai.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES raris de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement par mois à six mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, franc de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIN DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, 20 2 1/2

Chaque insertion subséquente, 0 0 7

Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 0 6

Chaque insertion subséquente, 0 0 1 1/2

Au-dessus de dix lignes, 1ère insertion] chaque ligne, 0 0 4

Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître L'EXTRÊME, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE, & Co.; Libraires

Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Fer. N. P.

Québec, M. D. MARTINEAU, Dir. Y.

St. Anne, M. F. PILOTE, Pir. C.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'école près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis

JOS. RIZET Propriétaire